



Sections de la Lozère

Déclaration liminaire CTP conjoint du 30 mars 2010

Mise en place du SIP de Marvejols

Monsieur le Président,

Aujourd'hui est un grand jour, l'Administration a enfin trouvé les moyens, insurmontables depuis plus d'un an, pour convoquer un CTP conjoint sur un sujet commun à nos deux directions.

Ceci dit, nos compliments s'arrêteront là car, comme souvent, ce CTP ne présentera que peu d'intérêt pour les agents et leurs représentants puisqu'il est convoqué seulement par obligation pour examiner un projet déjà bouclé. Pourtant à plusieurs reprises au long de l'année 2009 nous avons fait la demande d'un CTP conjoint sur la mise en place des différents SIP du département. Car, tenus suffisamment en amont, ils auraient permis de consulter valablement les agents sur les projets. Mais force est de constater que nos demandes sont restées vaines. En lieu et place, nous n'avons obtenu que des rencontres informelles convoquées parfois à la va vite. Ce CTP n'a donc lieu que parce qu'il constitue une étape obligée du calendrier administratif, les arguments que nous pourrions y développer important peu.

En fait, personne n'est dupe. La mise en place des SIP n'est qu'une étape de la fusion DGI/CP qui est elle même une mesure phare de Révision Générale des Politiques Publiques dont la première vocation est de supprimer de l'emploi public à tour de bras, de réduire les coûts et le champ de l'intervention publique.

Qui peut croire en effet que les 2.864 nouvelles suppressions d'emplois promises à la DGFIP pour 2010 au nom de cette RGPP, après les milliers d'autres des années précédentes, ne feront aucun dégât sur la vie des services, l'accomplissement des missions et des conditions de vie au travail des agents déjà largement délabrées !

Malgré les discours rassurants de la DGFIP, ce que vivent les agents aujourd'hui c'est une perte de sens et de repères dans leur travail. Alors le malaise est profond. Confrontés aux restructurations, aux aménagements et déménagements immobiliers permanents, au manque de moyens humains pour accomplir leurs missions, à l'absence de lisibilité sur l'avenir, et à une dégradation continue du service rendu, les agents du département ont fortement participé aux actions nationales des derniers mois. La récente journée du 23 mars en étant la dernière illustration.

Mais si aucun service de la DGFIP n'est épargné en terme de suppressions d'emplois, ne perdons surtout pas de vue que dans nos modestes implantations, leur poursuite entraînera très rapidement la remise en cause de leur présence. Pourtant comme ailleurs, et peut-être plus encore, notre département, ses citoyens, ont besoin de services publics dotés d'emplois statutaires et qualifiés. Car, articulé autour de grands principes fondateurs, tel l'unicité et l'adaptabilité de la Fonction publique, le droit à la carrière, la distinction entre le grade et l'emploi, la responsabilité individuelle et collective, le statut apporte à tous les agents, mais aussi et surtout à toute la population, un certain nombre de garanties fondamentales. Entre autre le souci de l'intérêt général et surtout des missions accomplies de manière impartiale, c'est à dire non soumises à des pressions économiques ou politiques.

La performance, la productivité, les suppressions d'emplois érigées en crédo, s'opposent à l'esprit même de ces principes. Elles sont également source d'injustices criantes et de dérives graves sur les missions d'intérêt général.

Mende, le 30 mars 2010